

Concept d'optimisation du revenu passif (CORP)

MAXIMISEZ L'ACCÈS AU TAUX D'IMPOSITION
APPLIQUÉ AUX PETITES ENTREPRISES

Vous avez travaillé fort pour bâtir votre entreprise

Jour après jour, vous vous affairez à assurer le succès de votre entreprise.

Vous avez atteint un point où les revenus générés par votre société sont supérieurs à ce qu'il en coûte pour assurer son fonctionnement au quotidien. Vous avez donc établi un portefeuille de placements pour votre société dans le but de générer des revenus et d'augmenter vos réserves en capital. Le revenu de votre société provenant d'une entreprise exploitée activement (REEA) est admissible à la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE), qui réduit l'impôt qu'elle doit payer sur ce revenu¹.

Voilà une raison de plus de mettre en place un bon plan financier qui permettra à votre société d'éviter certains écueils fiscaux. En effet, des revenus de placement trop élevés peuvent devenir problématiques pour votre société.

Votre planification d'entreprise tient-elle compte de cet enjeu fiscal?

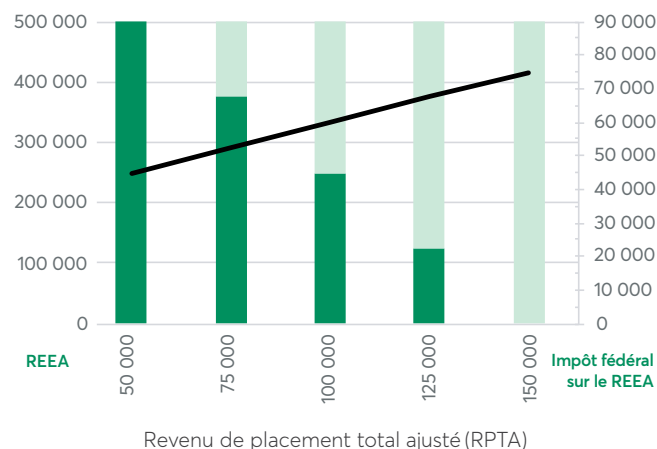
Comprendre les règles encadrant le revenu de placement passif

Depuis janvier 2019, les règles fédérales s'appliquant au revenu de placement passif des sociétés ont changé, réduisant graduellement l'accès à la DAPE à mesure que le revenu de placement passif d'une société augmente. Dès que le revenu passif généré par votre société et toutes sociétés associées au cours de l'année précédente dépasse 50 000 \$, votre accès à la DAPE est réduit. Si le revenu passif pour l'année précédente atteint 150 000 \$, le REEA de votre société ne sera plus admissible au taux d'imposition des petites entreprises. Les conséquences sur les impôts annuels de votre société peuvent donc être considérables.

Voici comment les règles s'appliquant au revenu de placement passif peuvent réduire la DAPE de votre société et augmenter l'impôt total à payer, à mesure que le revenu passif de votre société augmente.

¹ Veuillez consulter votre conseiller fiscal pour déterminer l'admissibilité de votre société à la DAPE.

Impôt fédéral² sur un REEA de 500 000 \$ selon l'évolution du revenu passif



RPTA	REEA au taux de DAPE fédéral	REEA au taux général fédéral	Impôt fédéral sur le REEA
50 000	500 000	–	45 000
75 000	375 000	125 000	52 500
100 000	250 000	250 000	60 000
125 000	125 000	375 000	67 500
150 000	–	500 000	75 000

Légende :

REEA : revenu d'une entreprise exploitée activement

DAPE : déduction accordée aux petites entreprises

RPTA : revenu de placement total ajusté (paramètre qui sert à déterminer l'impact des règles encadrant le revenu de placement passif sur une société privée sous contrôle canadien)

Sans une planification judicieuse, votre société devra payer des impôts à un taux plus élevé sur ses REEA qui continuent de croître. Des impôts supplémentaires devront être payés sur le revenu d'entreprise, signifiant que vous aurez moins d'argent pour répondre à vos besoins en matière de relève d'entreprise et de retraite.

² Selon le taux d'imposition fédéral des sociétés en vigueur en novembre 2020.

Une stratégie de planification flexible pour votre société

Le concept d'optimisation du revenu passif (CORP) est une approche dynamique de planification offerte exclusivement par Desjardins Assurances qui vous aidera, ainsi que votre conseiller, à évaluer l'incidence possible des règles encadrant le revenu de placement passif sur votre société. Cette stratégie comprend une gamme de solutions personnalisées pouvant réduire les impôts actuels et futurs de votre société. Elle vous offre des outils efficaces de gestion des risques et vous permet d'améliorer vos options en matière de succession et de retraite.

Vous pouvez choisir parmi ces trois grands domaines :

Planifiez votre retraite

Vous pouvez établir un régime de retraite individuel (RRI), qui est en fait un régime de retraite à prestations déterminées conçu pour une seule personne. Puisque les cotisations à un RRI peuvent être plus élevées que celles permises dans un REER, vous pouvez augmenter considérablement votre épargne en vue de la retraite. Votre revenu de retraite peut être garanti en fonction des prestations prévues par le RRI. Les cotisations au RRI faites par votre société, de même que les frais d'administration, sont des dépenses déductibles pour votre société. Comme dans le cas des autres régimes de pension agréés, les actifs détenus dans un RRI sont à l'abri des créanciers de la société.

Améliorez vos plans de gestion des risques

La planification de la gestion des risques est avantageuse du point de vue personnel et professionnel. Elle atténue le stress et les risques financiers si vous devenez invalide, si vous avez besoin de temps pour guérir d'une maladie grave, si vous décédez prématurément ou même si vous vivez plus longtemps que prévu.



L'assurance vie – temporaire ou permanente – présente de nombreux avantages, autant pour vous que pour votre société. L'épargne accumulée dans un contrat permanent s'accroît à l'abri de l'impôt tant qu'elle reste dans le contrat. Cela permet de réduire le revenu passif de votre société chaque année tout en générant des sommes qui peuvent servir à répondre aux différents besoins de la société pendant votre vie ou même à augmenter votre revenu de retraite³. Les prestations de décès sont non imposables et peuvent constituer une source de liquidités pour couvrir les dépenses d'exploitation de votre société après votre décès ou financer une convention de rachat de parts, ou encore prendre la forme de dividendes non imposables versés à votre succession.

En cas de maladie grave, les conséquences sont immédiates et peuvent être dévastatrices pour vos proches. En tant que propriétaire d'entreprise, si vous souffrez d'une maladie grave, les répercussions touchent aussi vos revenus, vos employés, vos clients et vos fournisseurs. L'assurance maladies graves peut procurer à votre société une prestation forfaitaire non imposable qui lui permet de poursuivre la réalisation de son plan financier et limite les pertes financières pendant votre convalescence. Vous pouvez même acheter cette protection conjointement avec votre société et recevoir une prestation forfaitaire non imposable si vous restez en bonne santé.

Conservez votre portefeuille de placements tout en réduisant vos impôts

Vous pouvez réaffecter une portion des placements à revenu fixe de votre société au contrat Garantie Avantage^{MD}, un placement à terme lié aux marchés dont le rendement est associé à un panier de titres dans des secteurs d'activité ciblés ou diversifiés. Le rendement potentiel de ce produit est plus élevé que celui d'un placement à terme à taux fixe. De plus, le capital est garanti à l'échéance ou au décès. Selon les choix que vous ferez, l'imposition du revenu variable lié aux marchés est reportée jusqu'au rachat du dépôt de Garantie Avantage ou, si le dépôt est réinvesti, jusqu'à la date anniversaire du contrat suivant la date d'échéance du dépôt⁴.

³ Les conséquences fiscales associées aux différentes façons d'utiliser l'assurance vie détenue par une société de votre vivant peuvent varier. Veuillez consulter votre conseiller fiscal.

⁴ En cas de réinvestissement du dépôt de Garantie Avantage, si la fin d'année de votre société se situe entre l'échéance du dépôt et la date anniversaire du contrat, l'imposition pourrait être reportée jusqu'à l'exercice suivant de l'entreprise. Veuillez consulter votre conseiller fiscal.

Votre plan, à votre façon

En optant pour le CORP, vous bénéficiez de solutions personnalisées qui répondent à vos besoins de planification personnels et d'affaires.

Selon le type de solutions que vous mettez en place, vous pouvez atténuer l'incidence des règles encadrant le revenu de placement passif sur la DAPE à laquelle votre société a droit tout en réduisant le fardeau fiscal de votre société dès maintenant et pour les années à venir. Vous réaliserez des économies d'impôt considérables. Vous aurez plus d'argent pour répondre aux besoins actuels et futurs de votre entreprise et pour favoriser la croissance de celle-ci.

Vous choisissez les solutions CORP qui correspondent le mieux à votre vision d'entreprise.



Avantages du CORP

- **Atténuation de l'incidence des règles encadrant le revenu de placement passif sur la DAPE à laquelle votre société a droit**
- **Liquidité améliorée en cas de décès ou de maladie grave d'un actionnaire, si l'assurance fait partie de votre solution**
- **Réduction du fardeau fiscal de votre société, ce qui se traduit par d'importantes économies d'impôt au fil des ans**
- **Meilleures possibilités de planification de la retraite si un RRI fait partie de votre solution**
- **Planification plus flexible à court et à long terme, pour vous et votre entreprise**

